intention meurtrière un nommé Gettand, à bord d'un navire anglais, dans les eaux de Mobile (Etats-Unis).

M. O'Farrell, défenseur des accusés, s'opposa à cette demande, se fondant sur ce qu'il paraissait, par les documents transmis de Mobile par le consul anglais de cette residence, que la blessure dont il était parlé dans l'acte d'accusation avait été suivie de la mort de Gettand. La cour, après avoir entendu les avocats de part et d'autre, a décidé que le procès ne pouvait se faire sur l'accusation de coups et blessures, parce que, par la mort de Gettand, ce crime s'était changé en celui plus grave de meurtre ; et la cour n'ayant pas juridiction, parce que la législation criminelle n'a point prévu ce cas, les accusés vont probablement échapper à la justice, grâce à *une circonstance qui aggrave leur crime.*

Les *circonstances atténuantes* se plaident souvent ; mais c'est la première fois, peut-être, qu'on ait entendu un défenseur plaider une *circonstance aggravante* pour sauver ses clients, et réussir."

On lit dans le *Herald* :

" A la Presse Périodique du Canada, généralement.—Messieurs Simmonds et Cie, de Barge Yard, Londres, agents depuis longues années, pour les Journaux des Colonies, ayant l'intention d'exposer à la Grande Exhibition Industrielle de Londres, en Mai, une collection de specimens des gazettes et journaux de tous les pays, rédigés en toute langue, seraient très reconnaissants envers les éditeurs de journaux du Canada s'ils voulaient bien leur envoyer, au début de la nouvelle année, une copie-specimen de leur publication respective, avec une autre de chacun de leurs échanges d'Amérique ou d'ailleurs, afin que la Presse soit convenablement représentée en cette circonstance. Cet avis ne s'adresse pas, comme de raison, aux feuilles qu'ils reçoivent régulièrement et qu'ils conservent. (Les Editeurs obligeront en reproduisant cet avis.)

NOUVELLES D'EUROPE.

PAR L'*ARCTIC.*

Le steamer *Arctic* est arrivé à Halifax le 24, manquant de charbon et ayant 25 passagers. Les nouvelles annoncent peu de changement dans le commerce des grains qui était néanmoins devenu languissant. La fleur de l'Ouest était à 20s. et 21s. 6d.

FRANCE.—Ce steamer apporte la nouvelle que l'excitation est grande à Paris, en conséquence de la résignation du ministère *en masse.* La cause en est d'abord assignée à l'hostilité du président contre le général Changarnier, qui, en dépit de la protestation du ministère, a obtenu permission de justifier sa conduite devant l'assemblée. La droite et la gauche ayant applaudi avec chaleur au général, et le ministère se retira et résigna en masse sur le champ même. Le président éprouva une grande difficulté pour former un nouveau ministère, M. Barrot ayant refusé d'en faire parti. Un décret signé des ministres de l'intérieur et de la guerre a été publié pour révoquer le décret par lequel la garde nationale et les troupes de la première division avaient été réunis sous un seul commandement. L'effet de ce décret est l'abolition du poste qu'occupait le général Changarnier. Les troupes de la première division seront sous le commandement du général d'Hilliers. Il a exprimé sa détermination de faire exécuter les lois et respecter l'ordre.

Un postscriptum de la dépêche dit qu'une proposition faite dans l'assemblée que les membres retournassent à leurs bureaux, jusqu'à ce que des résolutions exprimant le sentiment de la législature sur les évènements récents fussent préparées, fut emportée à une division de 350 contre 253, malgré l'opposition énergique du ministère. Une grande confusion a regné dans l'Assemblée à la suite de cette décision.

Rien de nouveau sur la position de l'Allemagne, les conférences de Dresde étant soigneusement gardées secrètes. Les rumeurs, les " ont dits" ne sont cependant pas d'un caractère satisfaisant. On dit que le prince Schwartzemberg a manqué le but de sa mission à Vienne. L'empereur d'Autriche et le Roi de Prusse sont convenus de se rencontrer à Dresde vers le milieu de ce mois.

Les nouvelles d'Angleterre ne sont pas intéressantes.

Point de nouvelles de l'*Atlantic.*

FAITS DIVERS.

On écrit de Marseille à l'*Ami de la Religion*:

" Le 21 décembre a eu lieu, dans la cathédrale de Marseille, une ordination très imposante. Mgr. l'Evêque a ordonné cinq prêtres, dix-huit diacres et cinq sous diacres, et il a donné les ordres mineurs et la tonsure à un certain nombre de jeunes gens.

" Outre le chapitre de la cathédrale, plus de cinquante prêtres assistaient à la cérémonie, où l'on a aussi remarqué la présence de Mgr. Hugues, archevêque de New-York Ce prélat s'était arrêté ici en se rendant à Rome ; il voyage, comme nous l'avons dit ailleurs, avec lord et lady Feilding, nouvellement convertis au catholicisme. Ces deux derniers personnages, ainsi que deux ministres anglicans, dont [illegible] ché : Mgr. l'Archévêque de New-York a reçu l'abjuration de celui des deux anciens ministres qui ne l'avait pas encore faite et lui a donné le baptême sous condition. L'un et l'autre ont renoncé à de grands avantages temporels en entrant dans l'Eglise catholique. Celui qui a fait abjuration ici était le vicaire de l'archidiacre Manning, et l'autre était un riche bénéficier appartenant à une grande famille d'Angleterre. Lord Feilding est d'un zèle admirable; il a beaucoup contribué, non à faire abandonner l'anglicanisme à un des deux, dont la conviction était formée, mais à le déterminer à se déclarer publiquement catholique. Il est impossible de n'être pas touché de la générosité des sentiments et de la vivacité de la foi de tous ces hommes eclairés, qui rentent dans le bercail de Jésus-Christ. Tous ceux qui les ont approchés en ont été ici extrêmement édifiés. Mgr. notre évêque, qui en était si heureux pour notre religion, a voulu faire partager à une partie de son clergé sa joie et la consalation qu'il en ressentait. Un autre Anglican converti accompagnait au si les illustres voyageurs ; il n'a pas assisté à l'ordination, parcequ'il était tombé dangereusement malade. Au milieu des plus cruelles souffrances, et tandis qu'on craignait qu'il ne mourût, il dit, en parlant à notre Evêque : Je puis mourir, mais je suis content, parceque je meurs catholique."

TURIN. — Le clergé de la ville s'est réuni dans la chapelle du séminaire pour vaquer aux exercices spirituels et se préparer ainsi à travailler plus efficacement au salut des âmes pendant le Jubilé. Le recueillement et la piété de ces réunions ont prouvé une fois de plus que le clergé piémontais est resté inaccessible à toutes les tentatives faites pour l'entraîner hors de la voie droite. Il y a là un germe de régénération pour ce malheureux pays ; puisse-t-il le comprendre à temps.

—L'*Assemblée Nationale* assure que les inventeurs de l'emprunt Mazzinien, non contents des souscriptions du clergé anglican, auraient trouvé moyen de recruter de nouveaux adhérents :

" Le second moyen qu'emploie ce conclave rouge pour remplir son emprunt (on nous l'affirme du moins) est d'une certaine curiosité : on va disant à l'oreille de chacun des banquiers, des gros marchands, à Livourne, à Gênes, dans d'autres villes encore : " Prêtez-nous quelque chose comme un moyen et un gage donné pour le cas de notre triomphe, ce sera un véritable sauf-conduit au jour de nos grandeurs." On se faisait assurer jusqu'ici contre la grêle, l'incendie, maintenant on ajoute un nouveau cas de sinistre, c'est le triomphe des rouges : on affirme que des maisons commerciales ont payé cette prime. Au temps de Fra-Diavolo, à Naples, on achetait deux où trois doublons d'Espagne un sauf-conduit pour traverser les Abruzzes, à l'abri des compagnons du héros, si bien floquetés de rubans dans les opéras comiques.

" Après l'Angleterre, c'est dans le Piémont que se place le plus facilement cet emprunt Mazzini. "

—M. Mazzini est, dit-on, revenu en Suisse Il a pour but de ranimer à son foyer le zèle démagogique et d'y préparer l'armée radicale pour la grande bataille de 1852. C'est alors au plus tard, selon les réfugiés les plus francs ou les plus vantards, que commencerait le *branle bas général.* Avis aux pompiers !

—Le président de l'Assemblée nationale a offert au Président de la République un grand dîner. Il y avait quatre-vingts couverts. Parmi les convives, on remarquait Son Em. le Cardinal Fornari, les ambassadeurs, ministres plénipotentiaires ou chargés d'affaires présents à Paris, les quatre vice-présidents de l'Assemblée, les généraux Changarnier, Oudinot, de Saint-Priest, le préfet de la Seine, MM. Molé, Thiers, de Noailles, de Broglie, de Montalembert, Berryer de Vatimesnil.

M. Dupin a porté le toast suivant :

" A l'élu du 10 décembre, dont la haute " mission, conjointement avec les élus du 13 " mai, est de défendre et de faire prévaloir " contre l'esprit d'irréligion et d'anarchie " les grands principes de droit et de moralité " sur lesquels reposent l'ordre essentiel des so- " cietés humaines, l'autorité des gouverne- " ments, la sûreté des transactions privées, et " la loyauté des rapports pacifiques entre les " peuples civilisés !"

Le Président a répondu :

" Je vous rends grâce de m'avoir une se- " conde fois procuré le plaisir de fêter l'anni- " versaire de mon élection au milieu des re- " présentants de la France et des membres " du corps diplomatique. C'est encore une oc- " casion solennelle de nous féliciter ensemble " du repos dont jouit le pays.

" Mais ce repos a aussi son danger. Les " périls réunissent, la sécurité divise. Le " bien ne peut-il donc se produire sans porter " en soi un germe de dissolution ? Rien ne " serait plus digne des pouvoirs publics que " de donner l'exemple du contraire. Puisse " donc notre union continuer dans le calme " comme elle s'était formée pendant la tem- " pête !

" *A la concorde des pouvoirs publics ! à l'As- " semblée nationale ! à son honorable président !*"

—La *Guienne* publie une note avec ce titre : LA VAPEUR SUPPRIMÉE. D'après ce document une invention vient d'être faite à Bordeaux, au moyen de laquelle un homme seul peut imprimer à un poids de 200 kil, placé à l'extré- [illegible] appareil n'occupe qu'un espace de 4 mètres sur 2, et ne pèse que le dixième du poids d'une seule chaudière. Le rédacteur de la *Guienne* attend de nouvelles expériences pour donner un jugement décisif.

Nouvelles d'Espagne.

Il était impossible que l'Espagne fût bouleversée par le souffle révolutionnaire sans que la religion y fût attaquée. L'esprit d'impieté malheureusement, a presque toujours et partout accompagné les tentatives de réformes sociales. Maintenant qu'un ordre tel quel règne dans la Péninsule, on travaille sans relâche à détacher de la religion ce peuple éminemment catholique, et le mal gagne malheureusement tous les jours.

Quand la foi diminue, la charité s'affaiblit : c'est une règle générale dont on voit en Espagne une triste application. Ainsi, la pauvreté des communautés religieuses est telle, qu'elle se révèle par des demandes de secours affichées aux portes des couvents. Les malheureuses sœurs, dépouillées de tout, ont peine à suffire aux premières nécessités de la vie. Et cependant, ces vertueuses filles, en entrant en religion, ont consigné une dot ; c'était la plus sacrée des propriétés ; qu'en a-t-on fait ? Quand on établit de tels antécédents il ne faut pas s'étonner des conséquences qui en découlent tôt ou tard.

D'après la *Espagna*, le concordat serait arrivé de Rome avec de *légères* objections de la part du Saint-Siége. Les conférences auraient eu lieu entre Mgr. Brunelli, nonce de Sa Sainteté, et le ministre, et le projet amendé serait reparti pour Rome.

Extraits de diverses Correspondances de la Suisse.

Les négociations relatives au Saint-Bernard n'ont produit et ne produiront probablement aucun rapprochement entre les parties divisées : les oppresseurs veulent la ruine d'une institution qui enseigne tout ce qu'ils ont intérêt de faire oublier ; ils ont longtemps convoité cette proie, ils ne la lâcheront pas aisément, à moins qu'une main puissante ne les force à venir à résipiscence. Le journalisme peut rendre la pression de l'intervention officieuse plus puissante en déclarant bien haut qu'elle ne se retirera pas sans avoir eu gain de cause et qu'elle se transformera s'il le faut.

Le canton du Valais, ce pays si religieux, est infesté de radicalisme. Le mal est bien plus grand qu'on ne pense. La position de ce canton n'est guère meilleure que celle de Fribourg, mais les hommes qui sont au gouvernement sont plus habiles que leurs voisins et les victimes sont plus timides. D'ailleurs, la religion court les plus grands dangers ; elle est méprisée et gênée par le Gouvernement ; les ministres du culte sont dépouillés et l'incrédulité est seule en honneur.

L'inquiétude est au comble en Suisse. L'inertie des grandes puissances est inexplicable : elles en porteront la peine, car le feu qu'on attise embrasera l'Europe. On ne fait rien pour la peste révolutionnaire, mille fois plus dangeureuse cependant que l'autre, contre laquelle on dresse cordons sanitaires, lazarets, etc., etc. Toutefois chacun reconnait que le moment est venu d'agir... ou de se taire. On a trop parlé : les discours, les menaces non suivies d'effet ont conduit au mépris des nations étrangères, et de la France en particulier. Devant l'abandon dans lequel on laisse non seulement les catholiques, mais tous les conservateurs, le parti de l'ordre sera vaincu, le gouvernement de Berne tombera aux prochaines élections. On le verra : le socialisme et la démagogie règneront sans partage. La France, qui avait tant promis, ne fera-t-elle rien ? On s'attend généralement à des événements prochains. Mazzini était le 21 à Genève ; maintenant il est à Lausanne. Sous ses pas, l'agitation naît et les journaux démagogiques ressuscitent. Il a laissé à Genève un de ses secrétaires qui, comme son patron, *roule sur l'or.* On dit que Mazzini organise un soulèvement en Italie. En Suisse, il règne, depuis son arrivée, une surrexcitation évidente : chacun veut faire preuve de zèle devant le maître.

Nouvelles Maritimes.

On a bien voulu nous communiquer l'extrait suivant d'une lettre adressée à un des Rév. Pères Oblats de cette ville.

Plymouth, 28 décembre 1850.

Mon Révérend Père,

Vous êtes sans doute bien étonné de ne pas nous voir arriver à Montréal. Je m'empresse de vous donner raison de notre si long retard.

Partis de Marseille le 7 octobre, sur un vaisseau anglais le *Solway*, nous allâmes bon train avec un temps admirable pendant les trois ou quatre premières semaines, tellement que nous nous trouvions déjà à une distance assez peu considérable de New-York; mais, dès les premiers jours de Novembre, le mauvais temps et les tempêtes commencèrent à nous assaillir et à nous refouler continuellement en arrière, lorsqu'une tempête épouvantable nous mit à deux doigts de la mort. Une vague effroyable qui se précipita contre le vaisseau brisa tout un côté du pont dans une longueur de 25 pieds environ, peut-être davantage, elle démolit la cuisine qui tenait à de très solides crampons, rompit les cables qui retenaient la provision d'eau et les deux bateaux du bâtiment, et pré- [illegible] reste qu'un tonneau ; du pain en petite quantité ; de la viande en abondance ; du riz, du haricot, *idem* : mais plus de cuisine, plus de pots pour faire cuire.

Que devenir ? Nous n'étions qu'à 700 milles de New-York, mais Halifax était plus près ; on prend la résolution de relâcher dans ce port, mais vaine tentative, le mauvais temps, le vent contraire continuent, et nous sommes sans cesse refoulés en arrière. C'est alors qu'il fallut prendre un parti presque désespéré, celui de retourner en Angleterre dont nous étions éloigné de 2,500 milles ; deux milles milles de plus que d'Halifax ; Nous sommes arrivés en Angleterre, à Plymouth, dans 25 jours après avoir beaucoup souffert sous bien des rapports, vous le comprenez assez. Lorsque j'aurai le bonheur d'être à Montréal, mon révérend Père, je vous donnerai des détails plus circonstanciés sur nos intéressantes, mais terribles aventures.

HAUT-CANADA.

TRIBUNAUX.

ASSISES CRIMINELLES DE JANVIER 1851.

J. McCabe, jeune homme de mine fort prévenante, est mis en jugement sous acusation de vol d'une montre d'or, d'un porte-crayon d'argent et autres objets appartenant à M. Dugdale, orfèvre, rue Nelson.

Le témoin principal à l'appui de l'accusation, est M. Dugdale lui-même; il déclare avoir entretenu pendant plusieurs années des rapports intimes avec l'accusé, et raconte en présence du jury ce qui suit :

Le soir du vol en question, le témoin Dugdale et l'accusé veillaient ensemble à la demeure de Dugdale. M. Thomas Kearny y arriva dans le cours de la soirée, et après une apparition de quelques minutes, retourna à la boutique située dans l'appartement d'entrée tandis que M. Dugdale s'absenta lui-même en prenant une autre direction, laissant l'accusé seul dans une chambre contigüe à la boutique. Bien qu'en ce moment McCabe tournât le dos à McKearney, celui-ci le vit exécuter un mouvement dont il ne comprit pas de suite le motif, mais qui du moins éveilla son attention. McCabe rentra alors dans la boutique et, en présence de Kearney, laissa tomber une montre sur le plancher, et la ramassa immédiatement, en faisant remarquer que la chaine s'en était échappée. Il laissa alors la boutique. Kearney demanda au commis si M. Dugdale possédait une montre ; il dit qu'en effet il en avait une qui était suspendue dans la chambre voisine. Cette montre avait disparu. On se mit sur les traces de McCabe ; on le rejoignit. Interrogé sur la disparition de la montre, il prétendit qu'il n'en avait pas d'autre sur lui que la sienne. Cependant, lorsqu'il vit qu'on se proposait de demander l'intervention de la police, il exhiba la montre. Des recherches immédiatement opérées sur sa personne amenèrent la découverte du porte-crayon d'argent et des autres articles énumérés dans l'acte d'accusation.

Dugdale avoua la ferme persuasion où il était que si l'accusé n'eût pas été pris de boisson, il n'aurait pas commis le vol, et qu'au moment de le commettre il n'était pas en état de raisonner ses actes. McCabe avait joui jusques-là d'un caractère irréprochable.

Son défenseur, M. Skelton, fit valoir auprès du jury les inductions favorables auxquelles prêtait cette circonstance de la commission de l'offense dans un moment où, aux yeux de la raison, l'accusé n'en pouvait être tenu responsable par défaut de volonté réfléchie.

Cependant le verdict, du jury est : " coupable," mais l'accusé est en même temps recommandé à la bienveillance de la cour.

Une petite fille de 11 ans, Mary Fitzpatrick, est accusée du vol d'un réal (petite monnaie de compte en usage en Espagne) au préjudice de Robert Money Todd, boutiquier, rue Nelson.

Le témoin principal, Todd, avait été volé à diverses reprises de quelque monnaie enlevée d'un tiroir. Il avait attribué ces soustractions à sa belle-sœur, puis à son frère qui, depuis, ne voulut pas demeurer dans son emploi et le quitta. Il donna ordre un jour à sa belle-sœur de prendre soin de la boutique. Pendant que celle-ci était de garde, la petite fille entra dans la boutique, elle la repoussa dans une chambre contigüe. Elle jure à l'audience avoir vu la jeune fille se rendre au tiroir, y prendre quelque chose, et lâcher prise au moment où elle s'aperçut qu'on la surveillait.

M. Skelton présente la défense de la jeune accusée ; il la représente aux yeux du jury comme la victime des délations intéressées de la belle-sœur de Todd, sur le compte de laquelle il porte un jugement sévère.

Le jury acquitte la petite fille.

NAISSANCE.

Le 22 du courant la dame de Jos. Amiot Ecr., N. P. à St. Simon a mis au monde une fille.

A Bécancour, le 19, la dame de Angus McDonald, Ecr., a mis au monde deux filles.

MARIAGES.

En cette ville, par le révérend Messire St. Pierre, M. Benjamin, Déroches, à demoiselle Marie Cécile, dixième fille de M. Louis Martel, de St. Ambroise, Québec.

A Longueuil, le 21 du conrant, par M. Hicks, vicaire du lieu, M. Adolphe Lecour, fils de M. Joseph Leconr, Marchand, à Delle. Edesse, fille aînée de M. Narcisse Trudeau, bourgeois, tous deux du même lieu.

A Boucherville, le 22 du courant, George Louis Henry Deschambault, Ecr., à Delle. Catherine Caroline Lacoste, [illegible]

En cette ville, lundi 27 du courant, après quelques semaines de maladie, et justement regretté de tous ceux qui l'ont connu, M. Laurent Pepin dit Barolette, âgé de 69 ans. Il laisse pour déplorer sa perte une épouse et quatre enfants, dont deux en bas âge.

A Charlesbourg, le 18, à la résidence de feu J. P. Bradly, écr., Mme Elizabeth, Tovey, âgée de 80 ans, veuve de feu Michael Power, écr., de Waterford, Irlande, et mère du juge Power de Québec.

A New-York, le 9, M. David Aird, de Montréal âgé de 31 ans.

ANNONCES.

BAUME DU DR. WISTAR.

Ssoltville, Virginie, 15 juin 1850.

PENDANT que je voyageais sur le canal Kanawha je fus attaqué d'un violent rhume qui me rendit si malade et mit dans un tel état de faiblesse que je fus forcé de quitter le vaisseau sur lequel j'étais employé comme capitaine. Pendant l'hiver qui suivit, il prit un caractère si alarmants que je commençai à avoir des craintes sérieuses : Rien de plus pressé alors que de me procurer du Baume Dr. Wistar : J'en pris deux bouteilles, et je me trouvai mieux. Aussi je crois remplir un devoir en le recommandant à toutes les personnes qui pourraient être affligées de la même maladie.

JOSEPH R. BEAL.

TRAVAUX PUBLICS.

DES OFFRES seront reçues jusqu'à LUNDI, le TROISIÈME jour de FEVRIER prochain, pour les OUVRAGES de CHARPENTE du NOUVEAU PALAIS de JUSTICE, pour Montréal.

Le montant des contrats sera payé argent comptant au fur et à mesure que l'ouvrage avancera, moins la somme de 25 par cent qui sera retenue jusqu'à la confection des travaux ; les contracteurs seront tenus de fournir deux cautions à la satisfaction des Commissaires du Bureau des Travaux Publics ; les offres seront adressées aux dits Commissaires, mais ils ne s'obligent pas d'acepter les plus basses.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau des soussignés, 87, rue des Fortifications, où l'on pourra voir les plans et devis.

OSTELL & PERRAULT,
Architectes.

Montréal, 10 janvier 1851.

HOTEL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de *Pension Privée*, est sise à l'extrêmité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout tems des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égaux à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

Avis
AUX ENTREPRENEURS.

LES Syndics pour la construction d'une EGLISE ET SACRISTIE dans la Paroisse de ST. ZOTIQUE, recevront des soumissions le 15me JOUR de JANVIER prochain à 10 HEURES du matin, en la CHAPELLE de la dite Paroisse, pour la construction d'une Eglise et Sacristie en Pierre. L'Eglise devra avoir 90 pieds de long sur 45 pieds de large et 32 pieds d'une pierre à l'autre de hauteur, et la Sacristie 25 pieds quarrés, le tout à mesure française et de dedans en dedans. Pour plus amples informations, voir les PLANS ET DEVIS pour référence.

St. Zotique, ce 15 décembre 1850.

CALENDRIER
ECCLESIASTIQUE ET CIVIL
POUR 1851,

A vendre chez

E. R. FABRE ET CIE.
Rue St. Vencent, No. 3.

19 nov. 1849.

HECTOR L. LANGEVIN.
AVOCAT.

BUREAU, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse au dessous de l'établissement de la *Minerve.*

Montréal, 8 novembre 1850.

FRANCOIS LEDUC.
INFORMATIONS DEMANDEES.

ON a besoin à ce bureau d'informations sur le Sieur François Leduc, qui serait décédé en Canada vers 1831 ou 1832. Ces informations sont demandées dans l'intérêt d'une famille Leduc, d'Alençon, en France.

Bureau du Secrétaire Provincial, Toronto le 28 Octobre 1850.

A être publié pendant un mois dans les *Mélanges Religieux*, *La Minerve* et le *Journal de Québec.*

ATTENTION !
A VENDRE,

A l'Evêché, à la Prévidence et dans toutes les Librairies Catholiques de cette ville,

NEUVAINE

POUR SE PRÉPARER A LA FÊTE